



Département de  
l'Allier  
Canton de Bourbon-  
l'Archambault  
Arrondissement de  
Moulins  
Mairie de SAINT-

PLAISIR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 21/2024**

*Nombre de membres :*

*Afférents au Conseil Municipal : 10  
En exercice : 10  
Quorum : 6  
Présents : 7  
Représenté :  
Suffrages exprimés : 7*

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la télétransmission  
en Préfecture le 25 mai 2024*

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024  
Reçu en préfecture le 28/05/2024  
Publié le  
ID : 003-210302519-20240516-DEL202405\_21-DE



### SÉANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 MAI à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, maire,

**Étaient présents :** Claire CACHET, Liliane JENIN. Magali PARIS, Alain POUSSET, Jacky CAVA, Gilles BERNADON,

**Étaient absents :** Manon BADET-BLOIS, Anthony TALABARD

**Étaient excusés :** Audrey FARGEIX

Magali PARIS a été désignée secrétaire de séance.

### OBJET : RECONQUETE CENTRE BOURG-VOLET CADRE DE VIE – RENOVATION EGLISE- TRANCHE FERME

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du prochain dépôt de permis de construire dans le cadre de la rénovation de l'église Saint-Placide. Le Cabinet Niguès, retenu lors de l'appel d'offre informe que la première tranche avant travaux et de stabilité provisoire devrait commencer dans le second semestre de cette année.

Le montant retenu est de 95 546 € HT et le financement prévisionnel est proposé comme suit :

	Dépenses HT	Recettes HT
Maître D'oeuvre	95546.00	
DRAC		38 218.00
DEPARTEMENT		25 797.00
REGION		28 660.00
COMMUNE		2 871.00
	95 546.00	95 546.00

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil :

ACCEPTTE le plan de financement proposé ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de demander les subventions auprès du département Allier, de la région Auvergne Rhône-Alpes, de la DRAC et tous autres organismes.

DIT que la somme est inscrite au budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Didier THEVENOUX